

Le 23/04/08

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

# INFORMATION AUX SALARIES

**Réunion des délégués du personnel du 23 avril 2008**QuestionsProduction/  
Distribution

Que va devenir le personnel en place chez TENDRON suite au transfert vers Z+ ?

Il y aura 4 personnes en moins au magasin lorsque le transfert sera effectué. En ce qui concerne les 4 personnes actuellement chez Tendron les 2 CDI seront réintégrés au sein du bâtiment Z+, nous n'aurons à priori plus besoin des temporaires actuellement chez Tendron.

Peut-on avoir le nombre d'intérimaires et CDD employés en 2007 sur le site d'Amilly ?

Nous allons voir...

Suite à la GPAO, les pistolets posent toujours des problèmes. Que comptez-vous faire ?

Nous allons remonter les dysfonctionnements aux services concernés.

Les salariés se plaignent de la mutuelle :

- Coût pour les périphériques : conjoints, retraités et conjoints de retraités.

- Remboursements longs et insuffisants pour certaines pathologies et nombreux médicaments.

Nous prenons note de cette information.

Les femmes enceintes ont le droit à 45 minutes par jour et 1 heure au sixième mois de grossesse.

- Est-ce du temps de travail ?

- Quel effet sur les JARTT ?

- Et comment l'applique-t-on au temps partiel ?

Je vais étudier la question et je vous donnerai une réponse.

QuestionsDistribution

Certains salariés souhaitent échanger leur tenue. Quelle est la procédure ?

Il faut venir voir le service des Ressources Humaines.

Peut-on redéfinir la polyvalence ?

Nous attendons les résultats de la GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Com-

pétences), avant de mettre en place quoi que ce soit.

Comment expliquez-vous que des salariés embauchés depuis 6 ans n'aient toujours pas été augmentés (A.I.) ?

Il n'y a aucun cas sur le site de distribution de collaborateur qui soit en CDI depuis 6 ans et qui n'est pas eu d'augmentation individuelle.

Comment justifier les écarts de salaire sur un même poste, même ancienneté, même diplôme, même âge ?

C'est la performance qui explique les écarts de salaire.

Les salariés ont été surpris que lors des réunions sécurité, ils soient invités à dénoncer les comportements indésirables, qu'en pensez-vous ?

En aucun cas il n'a été demandé aux salariés de dénoncer leurs collègues mais simplement de raisonner les personnes qui provoquent des situations dangereuses.

*Les élus Sud*